

SAC-970131

UNIVERSITÉ DE MONCTON

146^e séance du

SÉNAT ACADÉMIQUE

Le 31 janvier 1997

De 15 h 30 à 18 h

Réunion ordinaire
tenue par vidéoconférence

Campus de Moncton
Campus de Shippagan
Campus d'Edmundston

PRÉSENCES

Paul Albert, professeur	Edmundston	Jean-Guy Poitras, directeur	Edmundston
Richard Barry, professeur	Edmundston	Services pédagogiques (DSP)	Edmundston
René Blais, professeur	Edmundston	Theresia Quigley, professeure	Moncton
Gilles Chiasson, bibliothécaire en chef	Moncton	Edgar Robichaud, directeur	Edmundston
Zénon Chiasson, doyen	Moncton	Sébastien Roy (1 ^{er} cycle, Shippagan)	
Omer Chouinard, professeur	Moncton	Gilbert Royer, directeur	Shippagan
Hermel Couturier, directeur	Moncton	Services pédagogiques (DSP)	Shippagan
Yahia D'Jaoued, professeur	Shippagan	Michèle Trudeau, directrice	Moncton
Léandre Desjardins, vice-recteur		Lita Villalon, directrice	Moncton
Enseignement et recherche (VRER)	U de M	Truong Vo-Van	Moncton
Michel Doucet, doyen	Moncton	Martin Waltz, professeur	Moncton
Paul Grell, professeur	Moncton	Francis Weil, professeur	Moncton
Serge Jolicoeur, professeur	Moncton	George Wybouw, doyen	Moncton
Lorraine Julien, bibliothécaire	Moncton		
Mariana Kant, professeure	Moncton	INVITÉS ET INVITÉES	
Marcelle Laforest, directrice	Moncton	Ghislaine Arsenault, observatrice	Moncton
Nicolas Landry, professeur	Shippagan	Armand Caron, vice-recteur	Shippagan
Rodrigue Landry, doyen	Moncton	Pierre Dion, président d'assemblée	Moncton
Colette Landry Martin, directrice générale		Fernand Landry, vice-recteur à	
Éducation permanente (DGEP)	U de M	l'administration et aux ressources	
Stéphane LeBlanc, étudiant	Moncton	humaines (VRARH)	U de M
Linda Lequin, professeure	Moncton	Simone LeBlanc-Rainville, secrétaire	
Victorin Mallet, doyen	Moncton	générale par intérim et secrétaire	
Jacques Martin, professeur	Edmundston	du Sénat (SG)	U de M
Isabelle McKee-Allain,		Marie-Paule Martin, secrétaire	
doyenne par intérim	Moncton	d'assemblée	Moncton
Denis Michaud, étudiant	Moncton	Manon St-Cyr, présidente	
Roger Ouellette, professeur	Moncton	Comité consultatif des femmes	Moncton
Shirley Paulin, étudiante	Moncton	Viateur Viel, registraire	Moncton
Louise Péronnet, professeure	Moncton		

ABSENCES MOTIVÉES : Paul-Émile Benoit, Rhéal Bérubé, Nassir El-Jabi et Jean-Bernard Robichaud

ABSENCES : Normand Carrier, Rino Lacombe, Ian Richmond

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT 3

2.	CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION.....	3
3.	VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	3
4.	CORRESPONDANCE.....	3
4.1	Lettre de George Wybouw	3
5.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	3
6.	ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX SAC-961206 ET SAC-970110	3
7.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL SAC-961206	4
7.1	(7.1) Calendrier des réunions du Sénat.....	4
7.2	(8) Rapport préliminaire du comité <i>ad hoc</i> sur la promotion de la qualité académique	4
7.3	(12.3) Rentrée universitaire de 1999	4
7.4	(13) Rapport du Comité de sélection des grades honorifiques	4
8.	SÉNAT : RÉFORME	5
8.1	Perception des rôles et fonctions des membres du Sénat	5
9.	RAPPORT DU COMITÉ <i>AD HOC</i> SUR LE FONCTIONNEMENT DU COMITÉ D'APPEL DU SÉNAT	7
10.	NOMINATION	10
10.1	Conseil de l'Éducation permanente	10
11.	TRAME HORAIRE	10
12.	ENQUÊTE MACLEAN'S : DÉPÔT	12
13.	AFFAIRES NOUVELLES	12
13.1	Réforme de la formation linguistique	12
13.2	Conseil de la langue française.....	12
13.3	Avis de motion	13
14.	PROCHAINE RÉUNION	13
15.	CLÔTURE	13
	DOCUMENTS	14
	DOCUMENT A : Ordre du jour.....	A(1)
	DOCUMENT B : Lettre de George Wybouw.....	B(1)
	DOCUMENT C : Lettre de Jean-Bernard Robichaud adressée à l'honorable Bernard Richard	C(1)
	DOCUMENT D : Opération convergence Document de travail pour le Comité <i>ad hoc</i> du Sénat ...	D(1-7)
	DOCUMENT E : Rapport du Comité <i>ad hoc</i> sur le fonctionnement du Comité d'appel du Sénat	E(1-12)
	DOCUMENT F : Nomination : Conseil de l'Éducation permanente.....	F(1-3)

Nota bene :

- 1) La présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. On peut consulter la version complète et les rapports annuels à la bibliothèque de chacune des constituantes, au secrétariat des facultés et des écoles et à la direction des Services pédagogiques. Il est possible de se procurer une photocopie des annexes au Secrétariat général. (Procès-verbal SAC-960607, page 5).
- 2) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT

Le président appelle l'assemblée à l'ordre à 15 h 9.

2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La SG donne lecture de l'avis de convocation.

3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Tout est en règle, selon la SG.

Le recteur annonce que des engagements incontournables l'obligent à prendre un avion dont le départ a été avancé en raison de la grève des pilotes. Il s'excuse de devoir s'absenter et demande à **Léandre Desjardins**, vice-président du Sénat, d'agir comme président.

4. CORRESPONDANCE

4.1 Lettre de George Wybouw

Voir le Document B, p. 1

1996 12 09 : Lettre de George Wybouw adressée à Jean-Bernard Robichaud, recteur.

Objet : Doctorats honorifiques en administration.

Le Bureau de direction du Sénat (BDS) recommande qu'on en traite dans les *Affaires découlant du procès-verbal* au point 7.5.

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Voir le Document A, p. 1

Le BDS recommande d'enlever le point 7.4 de l'ordre du jour.

Ajout à la rubrique *Affaires nouvelles*

· Avis de motion : création d'un Comité tripartite

R : 01-SAC-970131 - ordinaire

Victorin Mallet, appuyé par Jean-Guy Poitras, propose :

« *Que l'assemblée adopte l'ordre du jour tel qu'il a été modifié.*
»

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

6. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX SAC-961206 ET SAC-970110

R : 02-SAC-970131 - ordinaire

Hermel Couturier, appuyé par Gilles Chiasson, propose :

« *Que l'assemblée adopte les procès-verbaux SAC-961206 et SAC-970110 tels qu'ils ont été présentés.* »

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

JOLICOEUR : Dans le compte rendu du comité plénier sur les paramètres du budget, on indique qu'il s'agit d'une transcription textuelle. Va-t-il y avoir une version définitive ou est-ce la seule version?

SG : Si j'ai le temps, je ferai les retouches habituelles.

6. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX SAC-961206 ET SAC-970110 (suite)**

Président d'assemblée : Selon la tradition, le compte rendu des comités pléniers du Sénat ne fait pas partie intégrante du procès-verbal. Il est donné à titre d'information aux membres du Sénat seulement.

7. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL SAC-961206**

7.1 **(7.1) Calendrier des réunions du Sénat**

R : 03-SAC-970131 - ordinaire

Léandre Desjardins, appuyé par Lita Villalon, propose :

« Que la prochaine réunion ordinaire du Sénat se tienne le 6 mars 1997. »

Vote sur R03 Pour 25 Contre 8 ADOPTÉE

7.2 **(8) Rapport préliminaire du comité ad hoc sur la promotion de la qualité académique**

La date limite pour la réception des réactions de la communauté universitaire au rapport préliminaire est le 15 février 1997. On enverra un rappel.

7.3 **(12.3) Rentrée universitaire de 1999**

Voir le Document C, p. 1

Le recteur a écrit au ministre d'État aux Affaires intergouvernementales que dans l'éventualité où le Sommet de la Francophonie se tiendrait à Moncton, l'Université retarderait sa rentrée universitaire. Il a toutefois précisé que la date limite dont l'U de M peut s'accommoder est le 13 septembre 1999.

7.4 **(13) Rapport du Comité de sélection des grades honorifiques (CGH)**

N. B. Afin de préserver le caractère confidentiel des candidatures, seule la teneur générale des interventions est rapportée.

Le Sénat se penche sur la lettre de M. Wybouw qui demande que l'on reconsidère deux candidatures au doctorat honorifique.

R : 04-SAC-970131 - ordinaire

Collette Landry Martin, appuyée par Stéphane LeBlanc, propose :

« Que le vote sur deux des candidatures étudiées à la réunion SAC-961206 soit reconsidéré. »

Certaines personnes craignent de créer un précédent; d'autres en font une question de principe et souhaiteraient un examen global de toute la question. À plusieurs reprises, les membres déplorent que le CGH ait soumis des dossiers incomplets et que la présentation des candidatures se soit faite dans des circonstances peu favorables à une étude sérieuse.

Vote sur R04 Pour 18 Contre 15 ADOPTÉE

On présente un complément d'information sur les candidatures et sur les critères de sélection.

Scrutatrices et scrutateur : Ghislaine Arsenault, Marie-Paule Martin, Manon St-Cyr et Viateur Viel.

Après dépouillement du scrutin, le président d'assemblée annonce que l'Université décernera un doctorat honorifique en administration à **Yves Landry**.

7.4 (13) Rapport du Comité de sélection des grades honorifiques (CGH) (suite)

R : 05-SAC-970131 - ordinaire

Paul Grell, appuyé par George Wybouw, fait la proposition suivante :

« Il est proposé au Sénat académique qu'il soit entendu que c'est très exceptionnellement que des dossiers concernant l'attribution des doctorats honorifiques soient réexaminés. »

Vote sur R05 Pour 27

Contre 10

ADOPTÉE

P : 06-SAC-970131 - ordinaire

George Wybouw propose :

« Qu'à l'avenir, le Comité de sélection des grades honorifiques nous présente des dossiers complets. »

Président d'assemblée : La définition de « dossier complet » est très difficile à gérer. Le désir exprimé par plusieurs membres de recevoir des dossiers plus étoffés est consigné au procès-verbal. Je préférerais envoyer ce message au Comité plutôt que de faire des résolutions. Vous acceptez?

WYBOUW : Oui.

8. SÉNAT : RÉFORME

8.1 Perception des rôles et fonctions des membres du Sénat

Voir le Document C, p. 1-7

VRER : Le recteur m'a demandé de vous présenter le projet. Le document intitulé *Opération convergence* en explique le contexte. Après avoir lu un rapport sur les conseils d'administration des universités, le recteur a lancé une opération pour faire une réflexion sur la « gouvernance » de notre université. Il a pris, au niveau du Conseil des gouverneurs, une initiative qu'il reprend maintenant au Sénat. Étant donné les circonstances et les dates de réunions, le Sénat n'est pas rendu exactement à la même étape de réflexion que le Conseil sur ce point. Cependant la démarche prévue comporte, pour les deux corps décisionnels, à la fois des étapes parallèles et des étapes conjointes. La démarche à laquelle le Sénat est invité à participer comprendrait d'abord un sondage de l'opinion des sénateurs et sénatrices. Ce sondage serait calqué sur celui qui a été fait dans d'autres universités à l'échelle nationale et qui a donné des résultats globaux auxquels on peut comparer les nôtres. Suite à leurs démarches parallèles, les deux instances seraient appelées, dans le cadre d'une rencontre conjointe, à faire une démarche de convergence sur leur conception de la gestion.

R : 07-SAC-970131 - ordinaire

Léandre Desjardins, appuyé par Denis Michaud, propose :

« Que le Sénat académique crée un comité ad hoc chargé a) de mener rapidement auprès de ses membres un sondage adapté de celui de l'OISE; b) d'analyser les résultats de ce sondage et de proposer au Sénat des pistes de réflexion et de discussion; et c) de collaborer avec le Comité ad hoc du Conseil des gouverneurs à la préparation et à la réalisation d'un forum conjoint. »

S. PAULIN : J'aimerais bien savoir à quoi on veut en venir. Qu'est-ce que ce forum conjoint?

8.1 Perception des rôles et fonctions des membres du Sénat (suite)

VRER : La démarche a été lancée pour que les membres du Conseil et du Sénat réfléchissent sur leur rôle. Dans les universités qui ont un système bicaméral, il y a toujours une zone grise entre l'autorité du Sénat et celle du Conseil des gouverneurs. L'élément déclencheur a été le rapport de l'OISE qui renferme des éléments de réflexion que nous pouvons utiliser. Le recteur trouve que le moment est opportun de faire cette réflexion. Quant au forum lui-même, le Comité *ad hoc* du Conseil des gouverneurs a déjà exprimé une attente : en arriver à rédiger conjointement un énoncé de la mission de l'Université plus simple et moins long. Il y aura probablement d'autres attentes. Du côté du Sénat, je présume que si le comité est formé, il aidera le Sénat à préciser ses propres attentes. La réunion conjointe portera sur les attentes du Sénat et celles du Conseil.

PAULIN : Au forum, chaque instance dirait ce qu'elle attend de l'autre?

VRER : Ces questions auraient déjà été réglées par les deux comités *ad hoc*. Au forum, on discuterait des sujets proposés par les comités.

GRELL : Le rapport intitulé *Pour un Sénat plus efficace*, présenté au Sénat en mars 1995, formule à plusieurs reprises le souhait d'une coordination beaucoup plus régulière et un face-à-face plus sérieux avec le Conseil. Si on peut nous démontrer que la proposition mène dans cette voie ... Les enjeux sont importants et nombreux; le Conseil acceptera-t-il d'en discuter avec nous? Pour le moment, on ne cesse de nous dire que ceci est de la «juridiction» du Conseil et cela, de la «juridiction» du Sénat; on est extrêmement mal parti.

VRARH : M. Grell a absolument raison. Parce que nous avons un système bicaméral, on peut prétendre que le Conseil s'occupe des finances et le Sénat, des programmes. Mais tout le monde sait que ce n'est pas le cas. Les questions de gestion, de ressources humaines, de finances et de programmes sont toutes très reliées entre elles. Ce que le Conseil voudrait voir - le CEX en parle depuis un bon bout de temps - c'est une interface beaucoup plus fréquente avec le Sénat, de façon à ce que se développe une vision commune pour l'Université. Il faudrait que les membres du Conseil comprennent mieux les préoccupations des membres du Sénat et vice versa. Le but est finalement d'en arriver à un premier colloque qui permettrait aux deux instances de discuter des grands défis de l'Université et des grandes directions qu'elle doit prendre.

VRER : La présentation au Conseil ne portait pas sur un document aussi bien élaboré que celui-ci. On ne parlait pas de démarche parallèle. Ce sont les gouverneurs qui ont dit spontanément : «Si on s'embarque là-dedans, il faut que ce soit avec le Sénat». Ils invitent le Sénat à faire partie de la démarche. Ça répond, je crois, à la question de M. Grell.

Vote sur R07

unanime

ADOPTÉE

Création du Comité *ad hoc*

PAULIN : J'aimerais d'abord connaître la composition du Comité et le nombre de membres prévu.

Président d'assemblée : La proposition ne le précise pas. Le Conseil a un comité de cinq membres comprenant le recteur.

VRER : Le Sénat pourrait en proposer cinq.

R : 08-SAC-970131 - ordinaire

Mises en candidature :

Edgar Robichaud

Proposé par : Jean-Guy Poitras

Denis Michaud

Proposé par : Michel Doucet

Michaud : Quand mon mandat se terminera au mois de mars, le travail du Comité ne sera pas terminé. Est-ce le vice-président académique que vous voulez au Comité ou Denis Michaud?

Président d'assemblée : C'est Denis Michaud, parce que c'est à titre de membre du Sénat.

Isabelle McKee Allain

Proposée par : Colette Landry Martin

8.1 Perception des rôles et fonctions des membres du Sénat (suite)

Nicolas Landry Celui-ci refuse.	Proposé par : Lita Villalon
Louise Péronnet Celle-ci refuse.	Proposée par Michel Doucet
Paul Grell Celui-ci refuse.	Proposé par George Wybouw
Martin Waltz	Proposé par Michel Doucet
Marcelle Laforest Celle-ci refuse.	Proposée par Roger Ouellette
Gilbert Royer Celui-ci refuse.	Proposé par Rodrigue Landry
Jean-Bernard Robichaud	Proposé par Serge Jolicoeur

Le président d'assemblée déclare que **Denis Michaud, Isabelle McKee-Allain, Edgar Robichaud, Jean-Bernard Robichaud** et **Martin Waltz** formeront le Comité.

9. **RAPPORT DU COMITÉ AD HOC SUR LE FONCTIONNEMENT DU COMITÉ D'APPEL DU SÉNAT**

Voir le Document E, p. 1-12

Le Comité *ad hoc* du Sénat sur le fonctionnement du Comité d'appel (CAP), composé de Michel Doucet, Shirley Paulin et Theresia Quigley, a soumis son rapport le 6 décembre 1996.

Michel Doucet présente en détail les six premières pages de ce rapport. Il insiste sur le désir du Comité *ad hoc* de ne pas juger le travail qu'accomplit le CAP. Il souligne que les recommandations n'ont pas pour objectif de changer de façon radicale le CAP, mais plutôt d'en améliorer le fonctionnement en corrigeant principalement les aspects qui donnent naissance à des perceptions erronées au sein de la communauté universitaire. Il résume les changements proposés et souligne que si Shirley Paulin n'a pas signé le rapport, c'est uniquement parce qu'elle était absente au moment de la signature.

R : 09-SAC-970131 - ordinaire

Hermel Couturier, appuyé par Lita Villalon, propose :

« *Que le Sénat reçoive le rapport du Comité ad hoc sur le fonctionnement du comité d'appel du Sénat.* »

Vote sur R09	unanime	ADOPTÉE
--------------	---------	---------

DGEP : À titre de présidente provisoire du CAP, je voudrais remercier le Comité *ad hoc* pour la qualité de son rapport. Je souhaite que le Sénat prenne des mesures quant aux changements recommandés. J'en ai discuté avec les membres du CAP et je voudrais vous exprimer notre satisfaction. Nous trouvons que les changements proposés pourraient améliorer de beaucoup le fonctionnement du CAP. Nous sommes contents qu'on ajoute des règlements; par exemple, le règlement .04, p. 8. Si nous avions eu ce règlement, nous nous serions évité un problème cette année. La suggestion d'offrir des sessions d'étude portant sur les règles de procédure est bonne, mais il serait dommage de réserver ces sessions aux membres du CAP. Bien des personnes qui gèrent l'académique pourraient en profiter aussi. Nous sommes contents de voir qu'on propose une diminution de la tâche du CAP. Mais malgré tout son travail, le Comité *ad hoc* a oublié la mémoire du CAP. Nous suggérons qu'une personne soit officiellement nommée secrétaire, ne serait-ce que pour faire le rapport annuel au Sénat. En ce qui concerne la présidence du CAP, nous sommes d'accord que ce soit une personne à la retraite, mais choisie parmi les professeur-e-s, les administrateurs et les administratrices, plutôt

9. **RAPPORT DU COMITÉ AD HOC SUR LE FONCTIONNEMENT DU COMITÉ**

D'APPEL DU SÉNAT (suite)

que parmi les juges. Pour ce qui est du règlement voulant qu'on n'impose pas d'autres sanctions que celles prévues aux règlements, nous sommes tout à fait d'accord. Le rapport suggère que dans son rapport annuel, le CAP mentionne les changements à faire aux règlements. Le CAP préférera probablement proposer des changements à mesure, plutôt qu'une fois par année. Par exemple, si un règlement brime les droits des étudiant-e-s, il faut le modifier le plus tôt possible.

ROYER : Je remercie le Comité pour cet éclairage. Au nom de mes collègues, j'aimerais lui demander s'il a analysé les bénéfices pour l'Université d'avoir un seul comité d'appel plutôt que trois?

DOUCET : Non. Nous nous sommes limités aux règlements actuels de l'Université qui prévoient un comité d'appel pour chacun des centres. Nous avons demandé des commentaires un peu partout dans les trois campus; personne n'a suggéré que nous examinions cette question.

ROYER : Ça répond à la question. Comme ça ne semble pas soulever beaucoup d'intérêt autour de la table, je n'insiste pas. J'avais pensé que ça pourrait peut-être être une solution intéressante.

VIEL : J'ai siégé au CAP pendant 15 ans; ça ne me fera pas de peine de le quitter! Je trouve que le rapport est excellent. C'est vrai que la cote du CAP n'était pas tellement élevée. Les changements proposés vont rendre son travail plus facile et plus crédible surtout. Je vois deux changements à faire pour en améliorer la composition. À propos des deux professeur-e-s, j'ajouterais : *de facultés ou d'écoles différentes*. Parce que le quorum exige la présence d'un-e professeur-e, il se pourrait que la personne se sente en conflit d'intérêts dans certains cas. S'ils viennent de facultés ou d'écoles différentes, au moins l'un-e des deux ne devrait pas être en conflit d'intérêts. L'autre changement serait de garder un substitut au niveau de la représentation des doyen-ne-s, directeurs, directrices parce que le ou la représentant-e peut aussi se trouver en conflit d'intérêts. Dans ce cas, cette catégorie de membres ne serait pas représentée.

WALTZ : J'ai beaucoup aimé le rapport. Si on commence à l'étudier en détail, ça pourrait être très long et porter sur des points qui n'intéressent pas nécessairement tout le monde. Je suggère que le Comité *ad hoc* et le CAP se rencontrent pour formuler les règlements que, de part et d'autre, ils sont prêts à proposer au Sénat. Nous aurions alors un rapport plus définitif que celui-ci.

MICHAUD : Le quorum exige aussi la présence d'un-e étudiant-e. Qu'on n'ait plus de substitut, ça me convient à condition qu'on fasse preuve de souplesse. Par exemple, pendant l'été, il peut arriver que les deux étudiant-e-s membres ne soient pas à Moncton. Dans le passé, on demandait alors à quelqu'un de la FÉÉCUM de siéger. Il faudrait conserver cette possibilité.

TRUDEAU : Je suis pleinement d'accord avec le rapport que Mme Landry Martin a fait de nos discussions au CAP. Je voudrais souligner la qualité du rapport du Comité *ad hoc*. Beaucoup de choses qui me rendaient mal à l'aise au CAP seraient solutionnées par les règles de procédure proposées. En tant que Sénat académique, nous devrions étudier la suggestion de M. Royer d'avoir un seul comité d'appel au lieu de trois. Je la trouve intéressante; nous n'y avons pas pensé au CAP quand nous avons réfléchi à notre fonctionnement.

VRER : J'ai entendu bien des suggestions intéressantes dont j'ai pris note. Le rapport ne semble pas poser de problème. On suggère des points qui peuvent y être ajoutés sans en modifier la substance. C'est un bon rapport. On pourrait suivre la suggestion de M. Waltz, quitte à préciser que soit le CAP actuel soit une autre instance regarde les ajouts suggérés. Il y en a quatre dont deux se défendent; il y a deux commentaires sur les conflits d'intérêts, mais la solution suggérée n'est pas la même.

TRUDEAU : On a oublié l'une des suggestions : celle d'un comité d'appel unique.

VRER : Elle est comprise dans les suggestions dont j'ai parlé.

Le président d'assemblée rappelle que les changements préconisés supposent des modifications aux statuts et règlements, lesquelles ne pourront être ratifiées par le Conseil qu'en septembre.

R : 10-SAC-970131 - ordinaire

Lita Villalon, appuyée par Martin Waltz, propose :

« *Que le Comité d'appel : 1) intègre les suggestions du Sénat (SAC-970131 - ordinaire) aux recommandations du rapport du Comité ad hoc; 2) qu'il formule les modifications pertinentes aux règlements actuels; et 3) que celles-ci soient soumises au Sénat académique pour adoption.* »

9. RAPPORT DU COMITÉ AD HOC SUR LE FONCTIONNEMENT DU COMITÉ

D'APPEL DU SÉNAT (suite)

POITRAS : Selon le règlement 8.8.5 portant sur la révision d'une note finale (*Répertoire*, p. 27) : *Cette procédure s'applique, avec les modifications qui s'imposent, aux campus de Shippagan et d'Edmundston.* Il n'y a qu'un seul comité d'appel de l'Université à ma connaissance, sauf qu'au niveau des premières étapes, au lieu du département ou de la faculté, il s'agit du secteur.

DOUCET : Je ne suis pas d'accord avec cette interprétation. On dit *avec les adaptations nécessaires*; c'est évident que pour Shippagan et Edmundston, ce ne sont pas la FÉÉCUM et l'ABPUM qui sont représentées. Il ne s'agit pas du même comité et il faut en tenir compte lorsqu'on en décrit la composition. On ne peut plus dire, par exemple : *deux professeur-e-s nommés par l'association des professeur-e-s et des bibliothécaires.*

PAULIN : Le CAP doit faire rapport au Sénat sur les modifications qu'il propose. A-t-on fixé une date?

Président d'assemblée : La proposition ne dit rien là-dessus.

PAULIN : Comme sénatrice, je peux voter en faveur de l'adoption du rapport final sans problème, mais si j'ai terminé mon mandat quand le CAP proposera ses modifications au Sénat ... Le rapport propose que le CAP établisse un calendrier de ses réunions. Dans l'esprit du Comité *ad hoc*, ces dates ne seraient pas exclusives. Il ne s'agit pas de limiter l'accessibilité du CAP; c'est seulement pour s'assurer de la disponibilité des membres.

DOUCET : Le rapport prévoit que le Comité peut se réunir d'urgence.

PAULIN : Deux membres ne siègeraient plus au CAP : M. Viel et M. Nadeau. Quand je dis que je peux voter en faveur, c'est à condition que le service d'étudiants-conseils demeure. Dans un sens, on n'avait plus besoin du directeur des Services aux étudiant-e-s puisqu'il y avait une autre façon d'assurer un suivi pour les étudiant-e-s. Le recteur m'a promis en octobre qu'il y aurait une session de formation cette année. Je ne sais pas pourquoi on n'en a toujours pas eu. Si ces sessions se donnent trop tard, elles sont inutiles. Le rapport prévoit aussi que si l'une des parties ne se présente pas, elle perd son droit d'appel. On a eu un problème avec ça cette année. L'étudiant-e peut comparaître individuellement ou se faire représenter, mais le .05 prévoit que dans ce dernier cas, *la partie impliquée devra néanmoins être présente.* Ça veut dire que son ou sa représentant-e ne suffirait pas. Je ne suis pas sûre d'être d'accord là-dessus. Un étudiant pourrait décider qu'il n'a pas besoin d'assister si son ou sa représentante est là.

ROY : Les gens parlent comme s'il existait trois universités de Moncton. Je ne vois pas l'intérêt d'avoir trois comités alors qu'on forme une seule université.

VIEL : C'est tout simplement parce que c'est plus fonctionnel. Si on n'a qu'un comité et que quelqu'un d'Edmundston fait appel, où a lieu la rencontre? Qui se déplace? Est-ce qu'on se réunit à distance? On ne peut pas comparer ce comité à celui des programmes dont les dossiers sont envoyés à un endroit central. Le CAP est une sorte de tribunal; les membres doivent entendre les griefs de part et d'autre. Ça exige que les gens soient présents. C'est plus efficace d'avoir trois comités.

ROY : Pourquoi le CAP ne pourrait-il pas se réunir à distance? Le Sénat le fait et ça va très bien.

DOUCET : Le Comité ne pouvait pas faire de recommandation au sujet du service d'étudiants-conseils parce que celui-ci relève de la FÉÉCUM. Le Sénat ne peut donner d'ordre à la FÉÉCUM, mais le Comité suggère fortement à celle-ci de maintenir ce service. Au sujet de la perte du droit d'appel en cas d'absence, le rapport précise *sans motif valable* (p. 8). Un étudiant peut être absent, mais il faut qu'il explique son motif. Et pour ce qui est de se faire représenter, j'espère que le représentant aura un avis de l'étudiant l'autorisant à le représenter. Ce sont des situations confidentielles et on veut s'assurer que si le ou la représentant-e est là tout seul, il a bien reçu l'autorisation de l'étudiant-e. On en a discuté au Comité et nous étions tous d'accord là-dessus.

Vote sur R10

unanime

ADOPTÉE

OUELLETTE : Qui va décider si on va avoir un, deux ou trois comités?

Président d'assemblée : Toute la question est remise au CAP.

10. NOMINATION

10.1 Conseil de l'Éducation permanente

Voir le Document F, p. 1-2

SG : Il faut désigner un sénateur ou une sénatrice pour remplacer Albert Lévesque au Conseil de l'Éducation permanente.

R : 11-SAC-970131 - ordinaire

Mises en candidature :

Hermel Couturier

Proposé par Jean-Guy Poitras

Mariana Kant

Proposée par Serge Jolicoeur

Celle-ci refuse.

Jean-Guy Poitras

Proposé par Gilbert Royer

Celui-ci refuse.

Le président d'assemblée déclare qu'**Hermel Couturier** est élu au Conseil de l'Éducation permanente.

11. TRAME HORAIRE

VRER : J'oublie qui a demandé qu'on inscrive ce point à l'ordre du jour, mais je sais que plusieurs personnes souhaitent qu'on en parle. J'ai cru comprendre que le changement visant à donner plus de temps de réunion le vendredi après-midi n'atteint pas son but. On semble dire que l'ancienne trame créait moins de problèmes que la nouvelle. J'ai demandé au registraire de me donner des chiffres.

Période	Jour	Nombre de cours
Année 1995-1996 (ancien horaire)	mercredi (après 15 h)	16
	vendredi (après 15 h)	28
Année 1996-1997 (nouvel horaire)	mercredi (après 15 h)	47
	vendredi (après 15 h)	4
Hiver 1996 (ancien horaire)	mercredi (12 h à 15 h)	73
	vendredi (12 h à 15 h)	56
Hiver 1997 (nouvel horaire)	mercredi (12 h à 15 h)	53
	vendredi (12 h à 15 h)	35

Conclusion : on a créé plus de temps pour les réunions, c'est-à-dire nous avons moins de cours le vendredi après-midi selon la nouvelle formule que nous en avons le mercredi selon l'ancienne. Pour la période de 12 h à 15 h, cela va du simple au double, c'est-à-dire qu'il y avait l'an dernier 73 cours le mercredi; maintenant, le vendredi, il n'y en a que 35. Pour la période d'après 15 h, il y a maintenant quatre fois moins de cours le vendredi : l'année dernière, il y en avait 16 le mercredi; il y en a 4 maintenant le vendredi. C'est probablement vrai qu'on ne trouve pas de temps pour les réunions le vendredi, comme l'affirment de nombreuses personnes, mais je ne pense pas que ce soit à cause de l'horaire et du nombre de cours offerts ce jour-là. Il faudra analyser le phénomène et en trouver les causes. Le registraire a également le nombre d'étudiant-e-s inscrits à ces cours. Il faudra peut-être se donner une autre source de solutions que le changement de trame.

Z. CHIASSON : La Faculté des arts est certainement l'une de celles qui ont fait une démarche auprès du VRER pour qu'on revienne sur cette question. Nous pensions que le nouvel horaire était à l'essai pour cette année et que le moment était venu de voir s'il était pertinent ou non. Je suis assommé par ces chiffres et je suis obligé de répondre par un constat : j'ai essayé de placer les réunions du Conseil de faculté le mercredi et je n'ai pas pu, mais le vendredi est engorgé. Quand nos réunions étaient le mercredi, le Sénat se réunissait le vendredi. Maintenant, toutes les instances tiennent leurs réunions le vendredi après-midi. C'est certainement l'une des causes. L'argument des chiffres ne suffit pas à

me convaincre de maintenir l'horaire actuel. On a repoussé au vendredi après-midi les réunions des

11. TRAME HORAIRE (suite)

départements et des conseils de faculté, comme si elles étaient négligeables, alors qu'elles sont très importantes pour la vie académique. Je crois que c'est préférable de les avoir en milieu de semaine.

VRER : Le Sénat se réunit maintenant le vendredi, alors qu'il ne le faisait jamais par le passé.

MCKEE-ALLAIN : Mon commentaire ne porte pas sur l'aspect quantitatif mais sur l'aspect qualitatif. À ma faculté, quand on nous a proposé de reporter les réunions au vendredi, notre objection était que les gens qui font partie de comités nationaux doivent souvent s'absenter le vendredi pour profiter des tarifs réduits en avion.

MICHAUD : La FÉÉCUM a procédé à des consultations dans chacune des facultés et écoles. Le constat est le même que celui de M. Chiasson : les gens ne trouvent plus de temps pour les réunions. C'est très problématique pour les étudiant-e-s qui font partie de comités. La conséquence est que le taux d'absentéisme aux cours a augmenté. Les étudiant-e-s qui veulent participer à des réunions de département, par exemple, sacrifient leurs cours. Je ne peux pas prouver ce que j'avance, mais c'est le commentaire général qui est ressorti de la consultation.

QUIGLEY : Je ne sais pas pourquoi on a changé l'horaire, mais je sais que notre petit Comité *ad hoc* sur le CAP a eu beaucoup de difficulté à se réunir. L'année dernière, on n'avait pas ce problème. Comme on dit souvent : « Si quelque chose marche, pourquoi le réparer? »

VRER : Le changement avait pour but de régler un problème. D'abord, on avait un horaire de cours à Moncton et à Shippagan et un autre à Edmundston. Ça créait des difficultés pour certains cours, surtout ceux qui se donnent à distance, et pour des réunions, à l'occasion. Il y avait également des plaintes parce que même si on avait réservé du temps pour les réunions le mercredi, il y avait plus de cours le mercredi après-midi que le vendredi. Les gens déplaçaient au mercredi les cours qui étaient à l'horaire le vendredi après-midi. Voilà au moins deux des motivations qui expliquent le nouvel horaire.

Président d'assemblée : Le point était soumis pour information. Je ne sais pas si on peut prendre des décisions. Je suppose que le VRER va donner suite au dossier.

VRER : Je présume que le registraire va garder le même horaire à moins qu'il ne reçoive des directives. Je ne suis pas prêt à lui demander de reprendre l'ancien parce que le nouveau résout les deux problèmes dont je parlais. Faudra-t-il trouver d'autres trames? C'est une possibilité qu'on peut regarder au niveau de la gestion. Mais il y a un autre problème que je n'ai pas mentionné. Les pressions sur les ressources dans les facultés et les écoles sont si grandes que les cours sont maintenant beaucoup plus distribués dans l'horaire qu'auparavant. Dans certains départements, parce qu'il y a moins d'options, on ne place plus deux options à la même heure afin de s'assurer que les étudiant-e-s puissent les suivre. Ça crée toutes sortes de problèmes. Le Comité des programmes, qui ne se réunissait jamais le mercredi après-midi ou le vendredi, a beaucoup plus de difficulté cette année à fixer ses réunions; il trouve des périodes plus courtes qu'autrefois. Cela n'a rien à voir avec l'horaire, mais avec la distribution des cours. On va essayer de voir si on ne peut pas enlever un peu de pression, puis que tout le monde est d'accord qu'il y a un problème au sujet du vendredi après-midi.

P : 12-SAC-970131 - ordinaire

Theresia Quigley, appuyée par Zénon Chiasson, propose :

« Que l'on revienne à l'ancien horaire et que l'on demande au campus qui a un horaire différent de considérer la possibilité de s'adapter à celui des deux autres campus. »

MICHAUD : Le comité qui a révisé l'horaire a fait des changements qui ont amélioré la situation. Je ne voudrais pas qu'on retourne à l'ancien horaire parce que ça nous ramènerait très loin en arrière. Il y a quelques détails que M. Viel pourrait sûrement rajouter, comme cela s'est fait à Edmundston, mais ne mêlons pas les problèmes du vendredi après-midi avec ceux qu'on a déjà réglés.

PAULIN : J'aimerais qu'on revienne à l'ancien horaire, mais sans se créer un autre problème.

VRER : Techniquement, c'est possible d'inverser les trames du mercredi et du vendredi, mais il y a peut-être d'autres choses à régler.

11. TRAME HORAIRE (suite)

VILLALON : En changeant l'horaire, on a aussi changé la durée des trames. Ce serait peut-être sage de charger le registraire d'étudier des solutions qui tiendraient compte à la fois des améliorations nécessaires déjà faites et des difficultés actuelles de trouver du temps pour les réunions. Chez nous, à cause de la diminution des ressources, les professeur-e-s doivent passer quatre après-midi de suite au laboratoire et souvent, c'est après avoir donné des cours le matin. C'est difficile d'accepter cela à cause des répercussions sur la qualité de vie des professeur-e-s et sur la formation. Il faut trouver une solution au problème de l'horaire, mais c'est impossible de le faire aujourd'hui. À la prochaine réunion, les personnes qui ont le plus d'information pourraient présenter une proposition qui tiendrait compte des commentaires que nous venons de faire et de ceux qui seront envoyés au bureau du VRER.

R : 13-SAC-970131 - ordinaire

Lita Villalon, appuyée par Michèle Trudeau, propose :

« Que la proposition P : 12-SAC-970131 (ordinaire) soit déposée. »

Vote sur R13

unanime

ADOPTÉE

12. ENQUÊTE MACLEAN'S : DÉPÔT

OUELLETTE : On dit qu'il s'agit d'un « dépôt ». Je ne sais pas ce qu'on entend par là, mais j'avais demandé qu'on discute de la question.

R : 14-SAC-970131 - ordinaire

Roger Ouellette, appuyé par Isabelle McKee-Allain, propose :

« Que le Bureau de direction du Sénat étudie la pertinence pour l'Université de Moncton de participer à l'enquête annuelle du magazine Maclean's sur les universités canadiennes et qu'il fasse rapport sur cette question au Sénat académique de mai prochain. »

OUELLETTE : Dans le passé, l'U de M a jugé que ce n'était pas important de participer à cette enquête et depuis ce temps, chaque année, quand le magazine publie les résultats, nous brillons par notre absence. Est-ce une bonne stratégie? Les universités francophones avaient décidé de se retirer de l'enquête, mais l'Université de Montréal, qui est francophone et qui autrefois ne participait pas, le fait cette année. Il y a donc eu un revirement de la part des universités francophones. C'est à la lumière de ces éléments que j'aimerais voir le BDS étudier la question et la ramener au Sénat en mai.

VRER : La proposition complète une démarche du recteur, qui a déjà demandé à quelqu'un de remplir le questionnaire afin de déterminer quelle position l'Université obtiendrait si elle participait à l'enquête. On pourra ensuite décider si on participe ou non. La proposition est tout à fait pertinente.

Vote sur R14

unanime

ADOPTÉE

13. AFFAIRES NOUVELLES

13.1 Réforme de la formation linguistique

VRER : La Régie interne de l'Université m'a demandé de retirer le document sur la réforme linguistique pour le soumettre d'abord au Comité conjoint. Celui-ci se réunit prochainement. Le document viendra donc au Sénat par cette voie.

13.2 Conseil de la langue française

VRER : Le recteur m'a demandé d'aviser les sénateurs et sénatrices qu'il leur soumettra la recommandation que le Conseil de la langue française a faite, voilà déjà un certain temps, au sujet de

sa propre restructuration.

13.3 Avis de motion

P : 15-SAC-970131 - ordinaire

Linda Lequin, appuyée par Omer Chouinard, fait la proposition suivante :

« Attendu que le Sénat académique tient à coopérer avec le Conseil des gouverneurs dans son effort de réduction des dépenses tout en préservant la qualité de l'enseignement, de la recherche et des services à la population étudiante, il est proposé qu'un comité ad hoc tripartite d'au moins neuf membres soit chargé de proposer une réforme des programmes et des structures académiques au Sénat d'août 1997. »

Président d'assemblée : On avait annoncé au début de la réunion qu'il s'agirait d'un avis de motion. Cela signifie qu'on en débattrait seulement à la prochaine réunion ordinaire.

LEQUIN : J'aimerais que ce soit placé au début de la réunion.

14. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion se tiendra le 6 mars à 9 heures à Moncton.

15. CLÔTURE

R : 16-SAC-970131 - ordinaire

Linda Lequin, appuyée par Denis Michaud, propose :

« Que la séance soit levée. »

Vote sur R16

unanime

ADOPTÉE.

Il est 17 h 55.

Contresigné le _____

Président

Secrétaire

DOCUMENTS